



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2016-050

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

DDT

32-2016-09-02-002 - Arrêté portant restriction des usages de l'eau dans le bassin de l'Adour Gersois. (9 pages) Page 3

PREF-DIRCIME

32-2016-09-01-013 - 2016 0901 Décision de subdélégation de signature de Mme Damienne VERGUIN, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (compétences départementales) (4 pages) Page 13

32-2016-09-01-010 - 2016 0901 Décision portant délégation de signature à Mme Dominique CLUSA-WEBER, responsable de l'unité départementale du Gers de la DIRECCTE - Pouvoirs propres LRMP2016UD32 (6 pages) Page 18

32-2016-09-02-001 - 2016 0902 DELEG SIGN JEAN CHARLES JOBART SP CONDOM (2 pages) Page 25

DDT

32-2016-09-02-002

Arrêté portant restriction des usages de l'eau dans le bassin
de l'Adour Gersois.

Restriction d'eau sur le bassin de l'Adour Gersois

ARRETÉ n° 32-2016-09-

portant restriction des usages de l'eau dans le bassin de l'Adour Gersois

**Le Préfet du Gers
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de Bassin le 1^{er} décembre 2015 ;

Vu le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin Adour Amont approuvé par arrêté inter-préfectoral du 20 février 2015,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 05 juillet 2004 modifié fixant les niveaux des débits de crise de l'Adour à Estirac, Aire-sur-l'Adour, Audon et les mesures de limitation des usages correspondantes (plan de crise interdépartemental),

Vu l'arrêté cadre plan de crise Adour Gersois du 03 octobre 2013 portant restriction des usages de l'eau à certaines périodes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2016-05-13 du 13 mai 2016 portant autorisation temporaire de prélèvements d'eaux superficielles aux fins d'irrigation dans le sous-bassin de l'Adour,

Considérant la nécessité d'une gestion équilibrée de la ressource en eau qui doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population,

Considérant la faiblesse du débit moyen calculé à la station de contrôle de « Aire Amont »,

Considérant la persistance des températures élevées et l'absence de précipitations significatives actuelles et attendues dans les prochains jours,

Considérant que la restriction de 1 jour sur 4 mise en œuvre entre le 16 et le 31 août 2016 a permis au débit de l'Adour de ne pas atteindre le seuil de la mesure 3 (interdiction 2 jours sur 4),

Considérant la demande du 1^{er} septembre 2016 effectuée par l'OUGC IRRIGADOUR après concertation avec les représentants des irrigants de maintenir la restriction de 1 jour sur 4, afin de stabiliser les débits de l'Adour,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête

Article 1: Prélèvements concernés :

Sont concernés par le présent arrêté les prélèvements (réalisés par pompage ou dérivation) répondant aux deux critères suivants. Ils sont listés en annexe n°I:

- situés sur les communes d'Arblade le Bas, Barcelonne du Gers, Bernède, Cahuzac sur Adour, Caumont, Corneillan, Galiac, Gee Rivière, Goux, Izotges, Ju-Belloc, Labarthète, Ladevèze Ville, Lelin Lapujolle, Maulichères, Plaisance, Préchac sur Adour, Riscle, Saint Germé, Saint Mont, Sarragachies; Tarsac, Tasque, Termes d'Armagnac, Tieste Uragnox
- ET effectués dans l'Adour, ses canaux sur les communes susvisées ou dans la nappe d'accompagnement de ce fleuve dans le périmètre de l'isochrone 90 jours. L'isochrone 90 jours correspond à tout prélèvement en nappe dans la zone ayant un impact (déficit d'écoulement) direct ou indirect sur le débit du fleuve concerné, dans un délai maximal de 90 jours. Les irrigants concernés sont listés en annexe.

Les prélèvements réalisés dans la nappe en dehors de l'isochrone 90 jours ne sont pas concernés.

Pour rappel, les prélèvements effectués sur le système hydraulique géré par l'ASA de Lapalud-Jarras sont concernés, à l'exception du périmètre (80 ha) bénéficiant d'une convention de restitution CACG sur l'Arros.

Compte tenu de la réduction du débit de dérivation à l'entrée du Canal de Cassagnac de 20%, la réduction de 25% des débits prélevés ne s'applique pas aux prélèvements en eau de surface effectués sur le périmètre du système de Cassagnac.

Article 2: Objectif - Dispositions applicables (mesure 2)

Les prélèvements tels que définis dans l'article 1 sont réglementés selon les dispositions suivantes afin d'obtenir une réduction globale de 25% des prélèvements.

- interdiction de prélever 1 jour sur 4 par secteurs tournants. La description des secteurs et des tours d'eau figure dans les tableaux ci-après :
- une réduction de 20 % des débits de dérivation des canaux par abaissement des vannes principales d'alimentation,
- une réduction du débit de dérivation dans le canal de Tarsaguet à 1,65 m³/s maximum (règlement d'eau de - 50%). Le débit dans le canal de Tarsaguet, en aval de l'écluse de Ponsan, est maintenu à 500 l/s. Le surplus de débit est restitué vers l'Adour au niveau de ce même ouvrage.
- une réduction du débit dérivé dans le canal de Riscle à 1,5 m³/s maximum (règlement d'eau -50%).

Description des secteurs :

Secteurs	A	B	C	D
Descriptif	Amont confluence Arros Adour	Nord Riscle	Sud Riscle	Adour Aval
Commune entière	Cahuzac-sur-Adour	Lelin-Lapujolle	Corneillan	Arblade-le-Bas
	Galiac	Maulichères	Labarthète	Barcelonne-du-Gers
	Goux	Sarragachies	Saint-Mont	Bernède
	Izotges	Termes-d'Armagnac		Gée-Rivière
	Jû-Belloc	Caumont		
	Ladevèze-Ville			
	Plaisance			
	Préchac-sur-Adour			
	Tasque			
	Tieste-Uragnox			
Commune en partie *		Riscle (nord)	Saint-Germé (sud)	
		Saint-Germé (nord)	Tarsac (sud)	
		Tarsac (nord)	Riscle (sud)	

La cartographie des secteurs est annexée (n°II) au présent arrêté.

Article 3: Descriptif des tours d'eau

Les modalités d'application des tours d'eau figure dans le tableau en annexe III

Article 4: Prélèvements non concernés

Les prélèvements pour l'eau potable, la défense incendie et l'alimentation en eau du bétail ne sont pas concernés par le présent arrêté.

Article 5: Période d'application

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le samedi 3 septembre à 8 heures et cesseront le lundi 31 octobre 2016 à 8 heures. Elles pourront être révisées en fonction de l'évolution des débits mesurés.

Article 6: Modification de la localisation des prélèvements

Aucun changement de localisation n'est autorisé en cours de campagne.

Article 7: Sanctions :

Le non-respect des limitations ou suspensions provisoires des usages de l'eau prescrites en application des articles R.211-66 à 69 du code de l'environnement est puni de la peine prévue pour les contraventions de 5ème classe (article R.216-9 du code de l'Environnement).

Article 8: Voie et Délais de recours :

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Pau (cours Lyautey – BP 543 64010 PAU cedex). Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État du département du Gers

Article 9: Publication :

Le présent arrêté est adressé aux maires des communes listées à l'article 2 du présent arrêté, pour affichage en mairie pendant une durée minimum d'un mois. L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Il fait également l'objet d'une insertion en caractère apparent dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il est mis en ligne sur le site internet départemental de l'État pendant une durée minimum de un mois. (www.gers.gouv.fr).

Il est inséré au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État du département du Gers.

Article 10: Exécution :

Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la préfecture, la Sous-Préfète de Mirande, les Maires des communes visées à l'article 2, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, le Directeur Départemental des Territoires (DDT), le chef du service départemental du Gers de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), le chef du service départemental du Gers de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 2 septembre 2016

Le Préfet



Pierre ORY

3/3

réglementant les prélèvements d'eau sur le fleuve Adour

Commune Prêtèvement	Demandeur	Rabonn Sociale	Adresse	C.P.	Commune	X	Y	Altémetif	ID PPT	Nom Compteur	Date installation	Secteur de citée	Point souterrain au plan de citée
BERNEDE	ASA BERNEDE	M SOULIGNAC Louis		32400	BERNEDE	436656	6292034	1/3	4352	NR61201541		D	OUI
BERNEDE	ASA BERNEDE	M SOULIGNAC Louis		32400	BERNEDE	436656	6292034	2/3	4352	wa0204001		D	OUI
BERNEDE	ASA BERNEDE	M SOULIGNAC Louis		32400	BERNEDE	436656	6292034	3/3	4352	01331724		D	OUI
BERNEDE	Louis Solignac	Louis Solignac		32400	BERNEDE	436954	6291168	1/3	23020	01331668		D	OUI
BERNEDE	Louis Solignac	Louis Solignac		32400	BERNEDE	436957	6291895	2/3	23020	01331668		D	OUI
BERNEDE	Louis Solignac	Louis Solignac		32400	BERNEDE	436977	6292068	3/3	23020	01331668		D	OUI
CAHUZAC SUR ADOUR	ASA CAHUZAC SUR ADOUR	M BROQUA Rouil		32400	BERNEDE	440287	6291124	1/1	24048	Wa01253567		D	OUI
RISCLE	ASA CANAL DU HOUIS	M COTTAVOZ François	Mairie	32400	CAHUZAC SUR ADOUR	450307	6296074	1/1	3913	1657		A	OUI
RISCLE	ASA CANAL DU HOUIS	M COTTAVOZ François	Mairie	32400	RISCLE	450246	6296416	1/1	3917	ZR8516		C	OUI
RISCLE	ASA CANAL DU HOUIS	M COTTAVOZ François	Mairie	32400	RISCLE	450246	6296416	2/3	21242	ZR8517		C	OUI
RISCLE	ASA CANAL DU HOUIS	M COTTAVOZ François	Mairie	32400	RISCLE	450246	6296416	3/3	21685	ZR8226		C	OUI
JU BELLOC	ASA DE JU BELLOC		Mairie	32160	JU BELLOC	458374	6278463	1/2	22947	ZR4174		A	OUI
SARRAGACHIES	ASA LAPALUD - JARRAS	Francheto Jean Claude	Mairie	32160	JU BELLOC	458374	6278463	2/2	6366	NR602958		A	OUI
SIT GERME	ASA LAPALUD - JARRAS	Francheto Jean Claude	Mairie de Risale	32400	RISCLE	458374	6278463	1/3	3915	30984-1		B	OUI
SARRAGACHIES	ASA LAPALUD - JARRAS	Francheto Jean Claude	Mairie de Risale	32400	RISCLE	444280	6290002	2/3	5650	30984-2		B	OUI
RISCLE	ASA Prouceurs Ingéniers HITAOUS	M JEQUIN Alain	Mairie de Risale	32400	RISCLE	455317	6299787	3/3	23077	30984-2		B	OUI
RISCLE	ASA Prouceurs Ingéniers HITAOUS	M JEQUIN Alain	Voie des Anchers	32400	RISCLE	453578	6299142	1/1	5569	7ME6520DC132AA1		B	OUI
RISCLE	ASA SAINT MONT	M JEQUIN Alain	Voie des Anchers	32400	RISCLE	448123	6298889	1/2	3916	01M210813		C	OUI
RISCLE	ASA SAINT MONT	M JEQUIN Alain	Voie des Anchers	32400	SAINT MONT	448242	6298321	2/2	22395	01WZK12127		C	OUI
ST MONT	ASA VALLEE DU SAGET	M. DUBOSC Benoit	Mairie de Saint Mont	32400	SAINT MONT	446114	6298991	1/1	3914	7ME69101A4101A40		C	OUI
JU BELLOC	DESCAT Simon		152 rue des champs	65700	MAUBOURGUET	457956	6278608	1/1	6172	147218		A	OUI
JU BELLOC	BEAULAC Justiane			32160	JU BELLOC	458618	6277313	1/1	23709	Summission		A	OUI
TIESTE URAGNOUX	BEAULAC Justiane			32160	JU BELLOC	458656	6277348	1/2	6182	ZR2256		A	OUI
TIESTE URAGNOUX	BEAULAC Justiane			32160	JU BELLOC	458212	6279701	2/2	6367	ZR2256		A	OUI
TIESTE URAGNOUX	BEAULAC Justiane (TOTTAIN GILLES)			32160	JU BELLOC	458574	6277487	1/1	6312	ZR 1268		A	OUI
ST MONT	BEAUVILLE Comedève & DEBERAN Jod		Quai du Soubier	32400	SAINT-MONT	449003	6298985	1/1	6161	01wzhl9853		C	OUI
ST MONT	EARL LABARRE	LABARRE DAVID	Quai du Soubier	32400	LAGARTHE TE	445003	6298985	1/1	6161	01wzhl9853		C	OUI
TASQUE	BORDERES Micael		Carreau	32200	PEYRUSSIE VIEILLE	458243	6298048	1/1	5679	ZR3872		NON	NON
TASQUE	BORDERES Micael		Carreau	32200	PEYRUSSIE VIEILLE	458683	6298048	2/2	4328	ZR4766		NON	NON
TIESTE URAGNOUX	BORDERES Micael		Carreau	32200	PEYRUSSIE VIEILLE	459912	6276288	1/1	0	ZR6432		A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	CAGNASSO Luz		Carreau	32160	PRECHAC SUR ADOUR	457404	6292447	1/1	5636	ZR0924		A	OUI
GOUX	CAGNASSO Robert		DOMAINE LACAVE	32400	CANNET	456541	6284547	1/1	23111	ZR0824		A	OUI
LEIN LAPUJOLLE	CAMICAS Anne-Marie		Au Hérot	32400	LEIN LAPUJOLLE	445911	6293309	1/1	4847	ZR0960		NON	NON
PLAISANCE	EARL DES MENJOTS	CAPDEVIELLE Alain	Au Pontet	32160	TASQUE	461038	6291454	1/1	6370	WA8923156		A	OUI
JU BELLOC	CASTAY Philippe			32160	JU BELLOC	458052	6278731	1/2	6167	ZR0242		A	OUI
JU BELLOC	CASTAY Philippe			32160	JU BELLOC	459499	6279840	1/2	23066	ZR0842		A	OUI
JU BELLOC	CASTAY Philippe			32160	JU BELLOC	459282	6278940	1/2	6179	Irrigation par submersion		A	OUI
JU BELLOC	CASTAY Philippe			32160	JU BELLOC	458284	6278605	2/2	6171	Irrigation par submersion		A	OUI
CORNEILLAN	CAUZETTE Thierry		Pierrette	32400	CORNEILLAN	448628	6298568	1/1	3863	WA0133791		NON	NON
CORNEILLAN	CAUZETTE Thierry		Pierrette	32400	CORNEILLAN	442446	6290553	1/1	5670	WA0133791		C	OUI
PLAISANCE	CROCHET Jean Michel		90 rue des Pyrénées	32160	PLAISANCE	461010	6291450	1/2	6372	00337		A	OUI
PLAISANCE	CROCHET Jean Michel		90 rue des Pyrénées	32160	PLAISANCE	460648	6291461	2/2	6319	00337		A	OUI
BARCELONNE DU GERS	CUMA HOURS		Pyrénées	32160	BARCELONNE DU GERS	441365	6292996	1/1	3830	01wks13203		D	OUI
BARCELONNE DU GERS	CUMA HOURS	M LAFFITTE Jean-Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	441365	6292996	2/1	3830	01wks13254		D	OUI
BARCELONNE DU GERS	CUMA HOURS	M LAFFITTE Jean-Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	441365	6292996	3/1	3830	ZJME03131		D	OUI
BARCELONNE DU GERS	CUMA HOURS	M LAFFITTE Jean-Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	441365	6292996	4/1	3830	ZJME03132		D	OUI
BARCELONNE DU GERS	CUMA HOURS	M LAFFITTE Jean-Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	441365	6292996	5/1	3830	ZJME03132		D	OUI
CORNEILLAN	CUMA LA CORNEILLANAISE		Mairie	32289	CORNEILLAN	445148	6298997	1/2	5661	01wz28651		C	OUI
CORNEILLAN	CUMA LA CORNEILLANAISE	M. DUCCOS Joel	Mairie	32289	CORNEILLAN	444637	6298454	2/2	3929	WA13440046		C	OUI
CORNEILLAN	CUMA SAINT MONT			0	CORNEILLAN	445146	6298987	1/2	5661			C	OUI
GALLUX	LASPORTE MARIE		12 route de l'armagnac	32160	PRECHAC SUR ADOUR	468522	6294230	1/1	20628	3470-LAAS		A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	DABADE Joel		au village	32160	PRECHAC SUR ADOUR	469121	6292048	1/1	6171	2199		A	OUI
TIESTE URAGNOUX	BERTINI Jonathan		A bourret	32160	TIESTE URAGNOUX	459611	6277446	1/1	6181	ZR2469		A	OUI
BARCELONNE DU GERS	DEBERAN Jacques		7 lot Le Croux	32720	BARCELONNE DU GERS	442307	6293822	1/1	4356	133394		NON	NON
BARCELONNE DU GERS	DEBERAN Maïlles		Souban	32720	BARCELONNE DU GERS	442307	6293822	1/1	4356	133394		NON	NON
PLAISANCE	DEJOIE Catherine		Les Contes	32160	PLAISANCE	461066	6291458	1/2	6374	WA9923251		A	OUI
GALLUX	DEJOIE Catherine		Les Contes	32160	PLAISANCE	459592	6292118	2/2	6160	WA9923258		A	OUI
BARCELONNE DU GERS	DELOS DUROS Bernadette		Les Contes	32720	BARCELONNE DU GERS	429366	6295894	1/3	6082	ZJ31013		NON	NON

Commune Préfèremment	Demandeur	Raison Sociale	Adresse	C.P.	Commune	X	Y	Altèrnatif	ID PPT	Num Completèur	Dans isochrone 90	Secteur de crèfse	Point soumis au plan de crèfse
PRECHAC SUR ADOUR	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	457799	6291974	270	6200	ZR0608	NON	A	OUI
JU BELLOC	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	460986	6290969	370	6195	ZR0989-61283	NON	A	OUI
JU BELLOC	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	460991	6291336	410	6186	ZR0802	NON	A	OUI
JU BELLOC	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	457967	6290323	570	6302	ZR0930	NON	A	OUI
JU BELLOC	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	466146	6291391	670	6188	ZR0910	OUI	A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	458470	6279691	710	2908	ZR0910	NON	A	OUI
EARL DE SAINT PIERRE	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	DU BELLOC	458224	629108	810	2328	ZR0910	NON	A	OUI
GALIX	EARL DE SAINT PIERRE	M DESCAT Michel	Boulat	32160	JU BELLOC	458758	6291592	970	6201	ZR0911	NON	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DEHEZ	M DEHEZ Gilèard	Le Bourdèlat	32720	BARCELONNE DU GERS	441648	6292177	371	3974	01WZ1938	NON	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DEHEZ	M DEHEZ Gilèard	Le Bourdèlat	32720	BARCELONNE DU GERS	441283	6292355	371	2317	WZ19197	OUI	D	OUI
GALIX	EARL DES MENOTS	M CAPDEVIELLE Alain	Au Pontet	32160	TASQUE	456225	6293445	371	6203	WZ1935286	NON	A	OUI
PLAISANCE	EARL DES MENOTS	M CAPDEVIELLE Alain	Au Pontet	32160	TASQUE	461096	6291459	176	21862	97AL00878	NON	A	OUI
PLAISANCE	EARL DES MENOTS	M CAPDEVIELLE Alain	Au Pontet	32160	TASQUE	461096	6291459	276	21862	WZ1922231	NON	A	OUI
TASQUE	EARL DES MENOTS	M CAPDEVIELLE Alain	Au Pontet	32160	TASQUE	461096	6291459	386	22720	WZ1923158	NON	A	OUI
PLAISANCE	EARL DES MENOTS	M CAPDEVIELLE Alain	Au Pontet	32160	TASQUE	460984	6291336	476	6202	WZ1923157	NON	A	OUI
TASQUE	EARL D'ESTYBERE	M RAMES Gilles	Au Pontet	32160	TASQUE	461038	6291478	576	6715	WZ1912285	NON	A	OUI
TASQUE	EARL D'ESTYBERE	M RAMES Gilles	Au Pontet	32160	TASQUE	461038	6291464	666	6398	ZR0326	NON	A	OUI
JU BELLOC	EARL D'ESTYBERE	M RAMES Gilles	Au Pontet	32160	TASQUE	459244	6291765	114	6191	ZR0153	NON	A	OUI
TASQUE	EARL D'ESTYBERE	M RAMES Gilles	Au Pontet	32160	TASQUE	460192	6291174	371	6215	ZR387	NON	A	OUI
TASQUE	EARL D'ESTYBERE	M RAMES Gilles	Au Pontet	32160	TASQUE	459197	6293564	444	4329	ZR0314	NON	A	OUI
RISCLE	EARL DOMINGEAT	M LAPAQUE	Domaine de Montfort	32160	RISCLE	452785	6291778	112	3946	04WL02274	NON	B	NON
CORNAILLAN	SCSA DE MONTFORT pour EARL DOMINGEAT	M COTTAVOZ François	Domaine de Montfort	32400	RISCLE	458451	6298718	272	3979	WZ124172	NON	B	OUI
CORNAILLAN	EARL DORNAL	M DORNAL Christophe	A Chitoy	32400	CORNAILLAN	442963	6290364	371	3923	ZR2931	OUI	C	OUI
GALIX	EARL DORNAL	M DORNAL Christophe	A Chitoy	32400	CORNAILLAN	444015	6291211	371	3968	01WZ1014880	NON	C	NON
PRECHAC SUR ADOUR	EARL DU BAZANA	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	458992	6293813	176	6206	ZR084	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU BAZANA	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	459197	6293153	276	20571	ZR086	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU BAZANA	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	459732	6293126	376	6204	ZR086	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU BAZANA	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	459778	6293216	476	6207	ZR087	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU BAZANA	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	459792	6294345	68	23490	ZR087	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU BAZANA	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	459822	6294238	778	20628	R08	NON	A	OUI
CARHUAC SUR ADOUR	EARL DU COMMERCANT	M COULOM Jean-Sébastien		32400	MAUMUSSON LAGUIAN	459783	6293188	878	20629	NEL0044	NON	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DU COMMERCANT	M LAFITTE J Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	442012	6294037	112	20104	WZ133558	OUI	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DU COMMERCANT	M LAFITTE J Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	442963	6293566	272	5833	WZ133983	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	EARL DU COMMERCANT	M LAFITTE J Pierre		32720	BARCELONNE DU GERS	442963	6293271	371	20586	WZ133495	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	EARL DU CONTE	M LAFITTE J Pierre		32400	CAUMONT	449876	6293271	371	20586	WZ133495	NON	A	NON
ST MONT	EARL DULAURIER	RIGAUD Murielle	Au laurier	32400	SANT MONT	441668	6293465	371	5928	ZR2933	NON	A	NON
CORNAILLAN	EARL DULAURIER	RIGAUD Murielle	Au laurier	32400	SANT MONT	447043	6298928	372	9976	WZ1331188	OUI	C	OUI
PLAISANCE	EARL DULAURIER	RIGAUD Murielle	Au laurier	32400	SANT MONT	444000	6298965	272	6088	WZ1331728	OUI	C	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DU MANOIR		5 routes du manoir	65700	LAGATUT RIVIERE	449310	6298278	371	20574	01331781	NON	C	OUI
TASQUE	EARL DU MOULIN	M BEZAN Alain	Quatier du Bourdèlat	32720	BARCELONNE DU GERS	444684	6292215	371	6298	ZR2327	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	EARL DU MOULIN	M BEZAN Alain	Quatier du Bourdèlat	32160	TASQUE	468146	6298725	112	23102	03471	NON	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DU MOUSSON	M BACARISSE Alain	Mousson	32720	BARCELONNE DU GERS	459105	6295734	272	20644	0565	NON	A	OUI
RISCLE	EARL DU MOUSSON	M BACARISSE Alain	Mousson	32720	BARCELONNE DU GERS	439085	6292968	371	5692	0133325	OUI	D	OUI
RISCLE	EARL DU PRISSET	M Alain Canteluyelle	la fillet	32160	PLAISANCE DU GERS	440068	6293181	371	3985	0129414	OUI	D	OUI
PLAISANCE	EARL DU REGENT	M ESCUERRA Jean-Michel	la fillet	32160	PLAISANCE DU GERS	453568	6290224	371	3980	ZR0113	NON	B	OUI
RISCLE	EARL DU REGENT	M ESCUERRA Jean-Michel	Au Régent	32230	PLAISANCE DU GERS	409952	6292974	371	3960	WZ1923156	NON	B	OUI
RISCLE	EARL DU ROC	M Darniaud DUBOS	Bidouze	32720	LADEVEZE RIVIERE	489597	6293022	272	20930	01WZ124677	NON	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DU SARTHOU	M BERDOULET Cédric	Sarthou	32400	RISCLE	448771	6296140	371	3951	47463-2541	OUI	C	OUI
BARCELONNE DU GERS	EARL DU SARTHOU	M BERDOULET Cédric	Sarthou	32720	BARCELONNE DU GERS	443049	6292498	375	5651	133405	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	EARL DU SARTHOU	M BERDOULET Cédric	Sarthou	32720	BARCELONNE DU GERS	443175	6292737	275	5652	133339	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	EARL DU SARTHOU	M BERDOULET Cédric	Sarthou	32720	BARCELONNE DU GERS	443175	6292737	375	5652	133356	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	EARL DU SARTHOU	M BERDOULET Cédric	Sarthou	32720	BARCELONNE DU GERS	443647	6293567	476	3920	133365	NON	A	NON
GALIX	EARL DU TEMPLIER	M BERDOULET Cédric	chemin de la rivièrè "Au moulin"	32400	SANT GERME	448565	6293987	578	5658	WZ133377	NON	A	NON
PLAISANCE	EARL DU TEMPLIER	M BERDOULET Cédric	chemin de la rivièrè "Au moulin"	32400	SANT GERME	459186	6292421	378	6212	ZR340	NON	A	OUI
PLAISANCE	EARL DU TEMPLIER	M BERDOULET Cédric	chemin de la rivièrè "Au moulin"	32400	SANT GERME	459997	6291536	276	6384	ZR349	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU TEMPLIER	M BERDOULET Cédric	chemin de la rivièrè "Au moulin"	32400	SANT GERME	459997	6291536	376	6384	ZR349	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU TEMPLIER	M BERDOULET Cédric	chemin de la rivièrè "Au moulin"	32400	SANT GERME	458522	6294230	48	20528	338	NON	A	OUI
GALIX	EARL DU TEMPLIER	M BERDOULET Cédric	chemin de la rivièrè "Au moulin"	32400	SANT GERME	458522	6294230	578	20628	339	NON	A	OUI

Commune Prêteur	Demandeur	Raison Sociale	Adresse	C.P.	Commune	X	Y	Altitude	ID PPT	Num Compteur	Dans isochrone 90	Secteur de crise	Point soulevé au plan de crise
SARRAGACHIES	GAEC DE LASCARDE	M AURENSAN J PAUL	Leucussade	32400	SARRAGACHIES	455165	629825	35	4309	01wz21613	OUI	A	OUI
THERMES D'ARMAGNAC	GAEC DE LASCARDE	M AURENSAN J PAUL	Leucussade	32400	SARRAGACHIES	456271	6298573	45	6444	05wz261888	NON	B	OUI
SARRAGACHIES	GAEC DE LASCARDE	M AURENSAN J PAUL	Leucussade	32400	SARRAGACHIES	456495	6299005	55	21119	05wz261888	OUI	B	OUI
BARCELONNE DU GERS	GAEC DE LANGLADE	M ARRASSUS ANDRÉ	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	440331	6293135	172	3962	wb01337148	OUI	D	OUI
BARCELONNE DU GERS	GAEC DE LANGLADE	M ARRASSUS ANDRÉ	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	440331	6293135	212	3962	wb01337148	OUI	D	OUI
BARCELONNE DU GERS	GAEC DE LANGLADE	M ARRASSUS ANDRÉ	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	440331	6293135	1/4	23076	WA01337140	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	GAEC DE LANGLADE	M ARRASSUS ANDRÉ	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	440331	6293135	2/4	23485	WA01337140	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	GAEC DE LANGLADE	M ARRASSUS ANDRÉ	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	440331	6293135	3/4	3993	WA01336620	NON	A	NON
ST GERME	GAEC DE LANGLADE	M ARRASSUS ANDRÉ	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	440331	6293135	4/4	29466	WA01336620	NON	A	NON
CAHUZAC SUR ADOUR	GAEC DE PEHOU	M CALZETTE EIC	LEJUN LAPUJOLLE	32400	CAHUZAC SUR L'ADOUR	447212	6292987	1/1	5627	01WZ215385	NON	B	NON
CAHUZAC SUR ADOUR	GAEC DE PEHOU	DIEIER LAURENT et Jérôme DUBOS	CAHUZAC SUR L'ADOUR	32400	CAHUZAC SUR L'ADOUR	459894	6287622	3/1	20576	01wz011562	NON	A	NON
BARCELONNE DU GERS	GAEC DES PEPINIERS	M CLARAC ALAIN	BARCELONNE DU GERS	32720	BARCELONNE DU GERS	442472	6292877	1/1	3964	01wz010884	NON	A	NON
PLAINANCE	GAEC DU BOURDALAT	M HEURE FRANCIS	4 rue des 3 fermes	64510	BOEIL BEZING	459794	6293171	1/3	6246	ZR0175	NON	A	OUI
GALIAUX	GAEC DU BOURDALAT	HEURE FRANCIS	4 rue des 3 fermes	64510	BOEIL BEZING	459522	6294230	2/3	20629	2714	NON	A	OUI
GALIAUX	GAEC DU BOURDALAT	HEURE FRANCIS	4 rue des 3 fermes	64510	BOEIL BEZING	459793	6293188	3/3	20629	NR140044	NON	A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	GAEC DU SONIQ	M CAZENÈVE TAPIE	La scierie	32160	GALIAUX	457194	6293819	1/6	6243	910	OUI	A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	GAEC DU SONIQ	M CAZENÈVE TAPIE	La scierie	32160	GALIAUX	457866	6292908	2/6	6236	915	NON	A	OUI
PLAINANCE	GAEC DU SONIQ	M CAZENÈVE TAPIE	La scierie	32160	GALIAUX	469604	6291634	3/6	6716	890	NON	A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	GAEC DU SONIQ	M CAZENÈVE TAPIE	La scierie	32160	GALIAUX	459451	6292243	4/6	6240	ZR0693	NON	A	OUI
GALIAUX	GAEC DU SONIQ	M CAZENÈVE TAPIE	La scierie	32160	GALIAUX	459522	6294238	5/6	20829	ZR0693	NON	A	OUI
GALIAUX	GAEC DU SONIQ	M CAZENÈVE TAPIE	La scierie	32160	GALIAUX	459793	6293188	6/6	20629	NR140044	NON	A	OUI
LEJUN LAPUJOLLE	GFA DU LIN	M DE CASTELBAJAC Hervé	LEJUN LAPUJOLLE	32400	LEJUN LAPUJOLLE	445752	6293171	1/4	23764	12wz102161	NON	B	OUI
LEJUN LAPUJOLLE	GFA DU LIN	M DE CASTELBAJAC Hervé	LEJUN LAPUJOLLE	32400	LEJUN LAPUJOLLE	445752	6293171	2/4	5677	09wz1503018	NON	B	OUI
LEJUN LAPUJOLLE	GFA DU LIN	M DE CASTELBAJAC Hervé	LEJUN LAPUJOLLE	32400	LEJUN LAPUJOLLE	445752	6293171	3/4	4348	09wz1503018	NON	B	OUI
LEJUN LAPUJOLLE	GFA DU LIN	M DE CASTELBAJAC Hervé	LEJUN LAPUJOLLE	32400	LEJUN LAPUJOLLE	445752	6293171	4/4	5676	09wz1503018	NON	B	OUI
PLAINANCE	HEURE Thierry		4 rue des Trois Fermes	64510	BOEIL BEZING	459794	6293171	1/2	21124	ZR0175	NON	A	OUI
PLAINANCE	HEURE Thierry		4 rue des Trois Fermes	64510	BOEIL BEZING	459794	6293171	2/2	6246	ZR2893	NON	A	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	HOURCADET Rémy		Rue du 8 mai 1945	65700	CASTELANU RIVIERE BASSE	457404	6282447	1/1	5636	10A0104066	NON	A	OUI
JU BELLOC	JOUGLA Daniel		Le village	65700	HERES	459431	6277672	1/5	21298	ZR2320	OUI	A	OUI
JU BELLOC	JOUGLA Daniel		Le village	65700	HERES	459431	6277672	2/5	20633	ZR2320	OUI	A	OUI
JU BELLOC	JOUGLA Daniel		Le village	65700	HERES	459431	6277672	3/5	20632	ZR2320	OUI	A	OUI
JU BELLOC	JOUGLA Daniel		Le village	65700	HERES	459431	6277672	4/5	20634	ZR2320	OUI	A	OUI
PLAINANCE	LAFENETRE Joel		Le village	65700	HERES	459446	6276041	5/5	6394	ZR2320	OUI	A	OUI
ST GERME	LAFENETRE Joel		Le village	32400	ST GERME	445161	6291060	1/2	4341	01wz15310	NON	A	NON
ST GERME	LAFENETRE Joel		Le village	32400	ST GERME	445169	6291248	2/2	6091	01wz15310	NON	A	NON
TIESTE URAGNOUX	LAGNOUX Vincent		17 rue de la Part Dame	65700	LAFITOLE	459519	6277854	1/2	6284	ZR2490	OUI	A	OUI
JU BELLOC	LAGNOUX Vincent		17 rue de la Part Dame	65700	LAFITOLE	459364	6276925	2/2	6283	ZR2490	OUI	A	OUI
BARCELONNE DU GERS	SCOA DE L'ARRAMEE	M BAQUIE Pascal		32720	SEE RIVIERE	449241	6292334	1/4	22290	01wz24683	NON	A	NON
JU BELLOC	LANDES Fernand			32160	JU BELLOC	459743	6281209	1/5	6254	ZR2571	NON	A	OUI
JU BELLOC	LANDES Fernand			32160	JU BELLOC	459055	6281078	2/5	6258	ZR2571	OUI	A	OUI
JU BELLOC	LANDES Fernand			32160	JU BELLOC	459169	6281577	3/5	6255	ZR2552	NON	A	OUI
JU BELLOC	LANDES Fernand			32160	JU BELLOC	459173	6279909	4/5	6256	ZR2552	NON	A	OUI
JU BELLOC	LANDES Fernand			32160	JU BELLOC	459712	6280448	5/5	6267	ZR2652	NON	A	OUI
JU BELLOC	LANDES Fernand			32160	JU BELLOC	459115	6280137	1/1	6253	Inigation par submersion	NON	A	OUI
TIESTE URAGNOUX	LANDES Sophie		23 chemin du canal	65700	LABATUT RIVIERE	459466	6277964	1/2	6383	WA0123235	OUI	A	OUI
TIESTE URAGNOUX	LANDES Sophie		23 chemin du canal	65700	LABATUT RIVIERE	459540	6276574	2/2	24472	WA0123235	NON	A	OUI
JU BELLOC	LANDES Sophie		23 chemin du canal	65700	LABATUT RIVIERE	459094	6279556	1/1	6315	Inigation par submersion	OUI	A	OUI
TIESTE URAGNOUX	LANDES Serge			65700	HERES	459465	6277627	1/1	6251	Inigation par submersion	OUI	A	OUI
ST MONT	LAPORTE Nathalie		Au Village	32400	ST MONT	445105	6289806	1/2	9689	WA0153623	OUI	C	OUI
ST MONT	LAPORTE Nathalie		Au Village	32400	ST MONT	445431	6298907	2/2	4945	13ACKL019636	OUI	C	OUI
PLAINANCE	SCOA DE L'ARRAMEE	LARRAT Patrick	Rue Pre Fleuri	32160	PLAINANCE	461346	6293828	1/4	23735	ZR0384	NON	A	OUI
PLAINANCE	SCOA DE L'ARRAMEE	LARRAT Patrick	Rue Pre Fleuri	32160	PLAINANCE	460341	6284482	2/4	6259	ZR0384	NON	A	OUI
GALIAUX	SCOA DE L'ARRAMEE	LARRAT Patrick	Rue Pre Fleuri	32160	PLAINANCE	460113	6292304	3/4	6262	ZR0384	NON	A	OUI
GALIAUX	SCOA DE L'ARRAMEE	LARRAT Patrick	Rue Pre Fleuri	32160	PLAINANCE	459783	6283166	4/4	20629	NR140044	NON	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32160	JU BELLOC	459845	6279618	1/7	6228	ZR0947	NON	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32160	JU BELLOC	459194	6279347	2/7	20636	ZR0947	OUI	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32160	JU BELLOC	459068	6279698	3/7	6521	ZR0947	NON	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32160	JU BELLOC	459642	6279381	4/7	6522	ZR0947	NON	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32160	JU BELLOC	459642	6279557	5/7	0	ZR0947	OUI	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32160	JU BELLOC	459433	6279005	6/7	0	ZR1261	NON	A	OUI
JU BELLOC	LASBATS J Paul			32161	JU BELLOC	459023	6278731	7/7	6167	ZR0342	OUI	A	OUI

Communs Prélèvement	Demandeur	Raison Sociale	Adresse	C.P.	Commune	X	Y	Alternatif	ID PPT	Num Compteur	Dans fascicule 99	Secteur de crête	Point soumis au plan de crise
ST MONT	SCEA PECASTAY	M. DESCOUBET Stéphanie		32400	ST MONT	445423	6293128	1/1	3932	WZ2832	OUI	C	OUI
ST MONT	SCEA PECASTAY	M. DESCOUBET Stéphanie		32400	ST MONT	0	0	1/1	5663	WZ2832	OUI	C	OUI
TIESTE URANGOUX	SCEA FERME DE L'ADOUR	M. BERTINI Laurent	4 rue de l'aube	65700	LARTOLE	459452	6276656	1/1	6719	ZR2469	NON	C	NON
TIESTE URANGOUX	SCEA FERME DE L'ADOUR	M. BERTINI Laurent	4 rue de l'aube	65700	LARTOLE	459452	6276656	1/1	6712	ZR2469	NON	C	NON
PLAISANCE	SCEA DU LEEZ	Capdevielle alain	le tillet	32160	PLAISANCE DU GERS	461088	6291469	1/2	21729	57ALCO8678	NON	A	NON
PLAISANCE	SCEA DU LEEZ	Capdevielle alain	le tillet	32161	PLAISANCE DU GERS	461088	6291469	2/2	20559	WR0341	NON	A	OUI
GALIX	SEMPA Montine		85 rue Adour	32160	PLAISANCE	460368	6292098	1/3	6408	ZR0341	NON	A	OUI
PLAISANCE	SEMPA Montine		85 rue Adour	32160	PLAISANCE	460368	6292098	2/3	20640	ZR0341	NON	A	OUI
PLAISANCE	SEMPA Montine		85 rue Adour	32160	PLAISANCE	460368	6292098	3/3	6408	ZR0341	NON	A	OUI
PLAISANCE	SEMPA Montine		85 rue Adour	32160	PLAISANCE	460368	6292098	1/1	20559	ZR0341	NON	A	OUI
PLAISANCE	GAREC DE PEHAU		A Pehau	32400	CAHUZAC SUR ADOUR	459965	6296648	1/1	6297	ZR0717	NON	A	OUI
PLAISANCE	SOUFFLET Jérôme			32160	JU BELLOC	459526	6290364	1/7	6409	ZR4165	NON	A	OUI
PLAISANCE	SOUFFLET Jérôme			32160	JU BELLOC	459776	6290364	2/7	6305	ZR4165	NON	A	OUI
PLAISANCE	SOUFFLET Jérôme			32160	JU BELLOC	461802	6290568	3/7	6307	ZR4165	NON	A	OUI
JU BELLOC	SOUFFLET Jérôme			32160	JU BELLOC	457674	6279869	4/7	6308	ZR4165	NON	A	OUI
JU BELLOC	SOUFFLET Jérôme			32160	JU BELLOC	458520	6279469	5/7	6309	ZR4165	NON	A	OUI
JU BELLOC	SOUFFLET Jérôme			32160	JU BELLOC	458478	6279709	7/7	6304	ZR4165	NON	A	OUI
JU BELLOC	VERDIER Philippe			65700	HERES	458468	6277864	1/3	6411	ZR0562	OUI	A	OUI
GALIX	JU BELLOC		A Bilez	65700	HERES	458095	6278240	3/3	6300	ZR0562	OUI	A	OUI
PLAISANCE	VIDAL Christian		12 rue Adour	32100	LASSERANDE	459192	6292574	1/1	6301	WA0003092	NON	A	OUI
PLAISANCE	ZAGO Jean-Pierre		11 chemin Jean Paul	32100	PLAISANCE	460468	6292587	1/1	6412	ZR8564	NON	A	OUI
BARCELOINNE DU GERS	DESTOUET Aurelien		11 chemin Jean Paul	32720	BARCELOINNE DU GERS	440611	6295628	1/4	6088	WA0133832	NON		NON
BARCELOINNE DU GERS	DESTOUET Aurelien		11 chemin Jean Paul	32720	BARCELOINNE DU GERS	440548	6296723	2/3	6706	WA0133832	NON		NON
BARCELOINNE DU GERS	DESTOUET Aurelien		11 chemin Jean Paul	32720	BARCELOINNE DU GERS	440612	6296622	3/4	3952	WA0133832	NON		NON
TARSAC	EARL BAYLE	BAYLE DANIEL		32400	TARSAC	446101	6290979	1/1	0	en cours d'achat	NON		NON
TARSAC	EARL BAYLE	BAYLE DANIEL		32400	TARSAC	447576	6298847	1/1	0	15934	OUI	C	OUI
PLAISANCE	Capdevielle Olivia		Le tillet	32160	TASQUE	461066	6291469	1/1	0	WA9229156	NON	A	NON
saint gervais	SCEA CAMBER	Houitte Pierre		32400	ST GERME	447798	6291023	1/2	0	OU4224691	NON	A	OUI
saint gervais	SCEA CAMBER	Houitte Pierre		32400	ST GERME	447811	6292021	2/2	0	OU4224691	NON	A	NON
SARRAGACHIES	SCEA DASTIE	DASTIE Gilles	sarragachies	32400	SARRAGACHIES	45747	6290264	1/1	0	OU4224691	NON	B	NON
TRISCLE	EARL NOBLE	DESTOUET Bernard		32400	SANT MONT	447801	6298661	1/1	0	OU1925823	OUI	C	OUI
PRECHAC SUR ADOUR	TILLOL DOMINIQUE		18 ROUTE RIVIERE BASSE	32100	PRECHAC SUR ADOUR	457277	6292989	1/1	0	en cours d'achat	NON	A	OUI

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour

Fait à Auch, le 2 septembre 2016

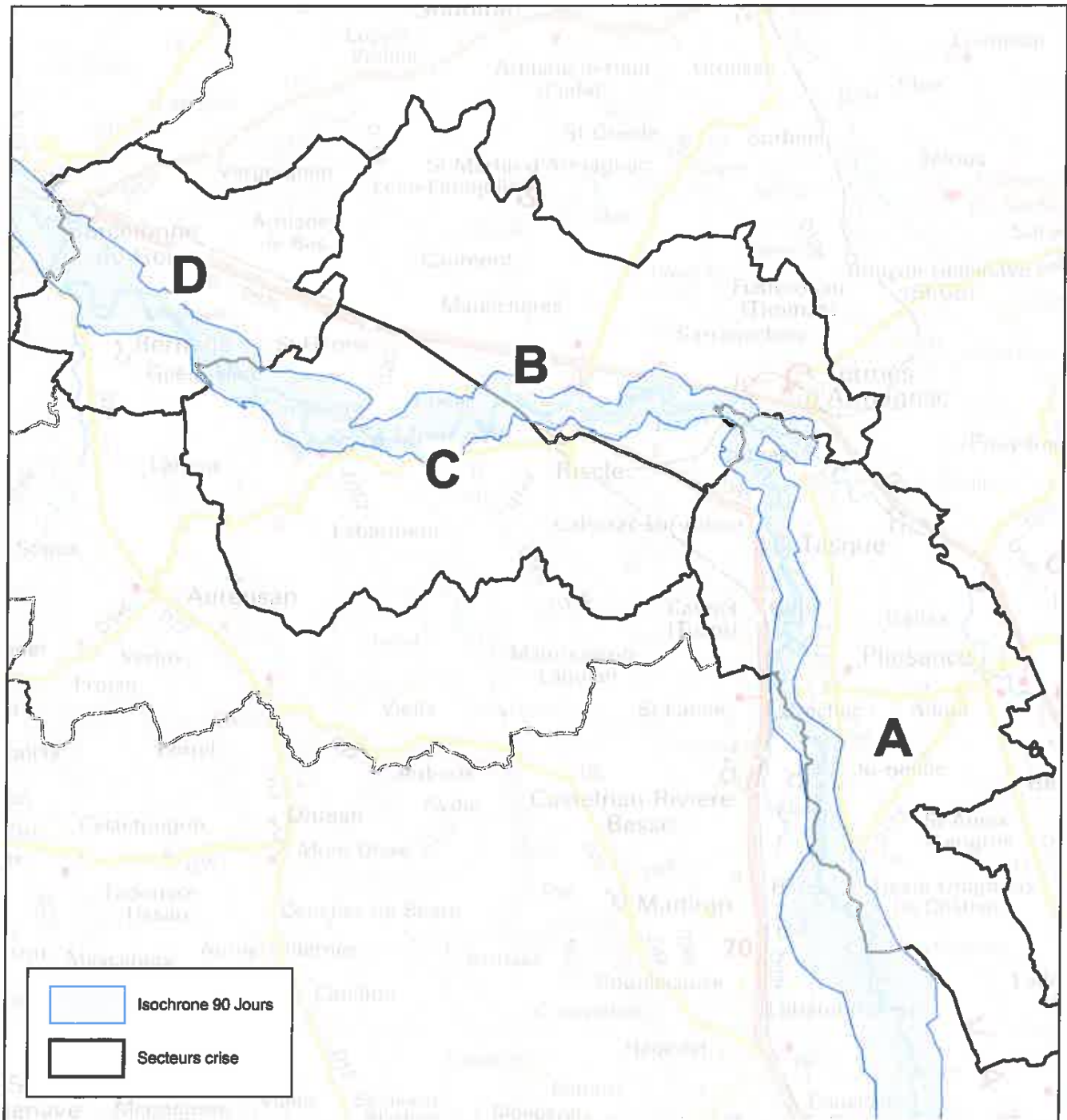
Le Préfet

Pierre ORY



**ARRÊTÉ CADRE PLAN DE CRISE ADOUR GERSOIS
portant restriction des usages de l'eau à certaines périodes**

Annexe II : Périmètre secteurs et ISOCHRONE 90 Jours



Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
Auch le,
Le Préfet **02 SEP 2016**

Pierre ORY



portant restriction des usages de l'eau dans le bassin de l'Adour Gersois

Annexe III : Tableau des tours d'eau par secteur

Du (8 heures)	Au (8 heures)	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D
3 sept. 2016	4 sept. 2016		Interdit		
4 sept. 2016	5 sept. 2016			Interdit	
5 sept. 2016	6 sept. 2016				Interdit
6 sept. 2016	7 sept. 2016	Interdit			
7 sept. 2016	8 sept. 2016		Interdit		
8 sept. 2016	9 sept. 2016			Interdit	
9 sept. 2016	10 sept. 2016				Interdit
10 sept. 2016	11 sept. 2016	Interdit			
11 sept. 2016	12 sept. 2016		Interdit		
12 sept. 2016	13 sept. 2016			Interdit	
13 sept. 2016	14 sept. 2016				Interdit
14 sept. 2016	15 sept. 2016	Interdit			
15 sept. 2016	16 sept. 2016		Interdit		
16 sept. 2016	17 sept. 2016			Interdit	
17 sept. 2016	18 sept. 2016				Interdit
18 sept. 2016	19 sept. 2016	Interdit			
19 sept. 2016	20 sept. 2016		Interdit		
20 sept. 2016	21 sept. 2016			Interdit	
21 sept. 2016	22 sept. 2016				Interdit
22 sept. 2016	23 sept. 2016	Interdit			
23 sept. 2016	24 sept. 2016		Interdit		
24 sept. 2016	25 sept. 2016			Interdit	
25 sept. 2016	26 sept. 2016				Interdit
26 sept. 2016	27 sept. 2016	Interdit			
27 sept. 2016	28 sept. 2016		Interdit		
28 sept. 2016	29 sept. 2016			Interdit	
29 sept. 2016	30 sept. 2016				Interdit
30 sept. 2016	1 oct. 2016	Interdit			
1 oct. 2016	2 oct. 2016		Interdit		
2 oct. 2016	3 oct. 2016			Interdit	
3 oct. 2016	4 oct. 2016				Interdit
4 oct. 2016	5 oct. 2016	Interdit			
5 oct. 2016	6 oct. 2016		Interdit		
6 oct. 2016	7 oct. 2016			Interdit	
7 oct. 2016	8 oct. 2016				Interdit
8 oct. 2016	9 oct. 2016	Interdit			
9 oct. 2016	10 oct. 2016		Interdit		
10 oct. 2016	11 oct. 2016			Interdit	
11 oct. 2016	12 oct. 2016				Interdit
12 oct. 2016	13 oct. 2016	Interdit			
13 oct. 2016	14 oct. 2016		Interdit		
14 oct. 2016	15 oct. 2016			Interdit	
15 oct. 2016	16 oct. 2016				Interdit
16 oct. 2016	17 oct. 2016	Interdit			
17 oct. 2016	18 oct. 2016		Interdit		
18 oct. 2016	19 oct. 2016			Interdit	
19 oct. 2016	20 oct. 2016				Interdit
20 oct. 2016	21 oct. 2016	Interdit			
21 oct. 2016	22 oct. 2016		Interdit		
22 oct. 2016	23 oct. 2016			Interdit	
23 oct. 2016	24 oct. 2016				Interdit
24 oct. 2016	25 oct. 2016	Interdit			
25 oct. 2016	26 oct. 2016		Interdit		
26 oct. 2016	27 oct. 2016			Interdit	
27 oct. 2016	28 oct. 2016				Interdit
28 oct. 2016	29 oct. 2016	Interdit			
29 oct. 2016	30 oct. 2016		Interdit		
30 oct. 2016	31 oct. 2016			Interdit	

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour

Fait à Auch, le 2 septembre 2016

le Préfet

Pierre OKY



PREF-DIRCIME

32-2016-09-01-013

2016 0901 Décision de subdélégation de signature de Mme
Damienne VERGUIN, Directrice régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
par intérim (compétences départementales)

PREFET DU GERS

DECISION

portant subdélégation de signature de Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (Compétences départementales)

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret du 25 mai 2012 portant nomination de Dominique CLUSA-WEBER, en qualité de responsable de l'unité départementale du Gers

VU l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU l'arrêté du 25 août 2016 nommant Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim,

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2016 donnant délégation de signature à Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim,

DECIDE

Article 1^{er} :

Subdélégation permanente de signature est donnée, à effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Michel DUCROT
- Dominique CLUSA-WEBER

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique CLUSA-WEBER, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Cyrille BORTOLUZZI
- Anouck SINGERY

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Jean DELIMARD
- Alain ZERMATTEN

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Thomas PELLERIN
- Jean-Marc AVIGNON

Article 4 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour le Préfet du Gers,
Et, par subdélégation du DIRECCTE LRMP,
Le ...

Pour le Préfet du Gers,
par subdélégation du DIRECCTE LRMP,
et, pour empêché,
Le ...

Article 5 : La décision du 30 mai 2016 est abrogée.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi, les chefs de pôle et le responsable de l'unité départementale du Gers sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

A Toulouse, le 1^{er} septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Par intérim



Damienne Verguin

PREF-DIRCIME

32-2016-09-01-010

2016 0901 Décision portant délégation de signature à Mme
Dominique CLUSA-WEBER, responsable de l'unité
départementale du Gers de la DIRECCTE - Pouvoirs
propres LRMP2016UD32

MINISTÈRE CHARGE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSUMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI DE LA RÉGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Décision portant délégation de signature à
Dominique CLUSA-WEBER, responsable
de l'unité départementale du Gers de la
Direccte Languedoc-Roussillon-Midi-
Pyrénées

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le code du travail et notamment son article R8122-2 ;

VU le code rural ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 25 mai 2012 portant nomination de Mme Dominique CLUSA-WEBER, directrice du travail, en qualité de responsable de l'unité départementale du Gers ;

VU l'arrêté du 25 août 2016 nommant Damienne Verguin en qualité de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim ;

DÉCIDE

Article 1 : pour le département du Gers, Damienne Verguin en qualité de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim donne délégation à Dominique CLUSA-WEBER, responsable de l'unité départementale du Gers, pour signer en son nom les actes et les décisions mentionnés ci-dessous :

DÉCISIONS		DISPOSITIONS
1- Relations du travail		
RUPTURE CONVENTIONNELLE	Décisions d'homologation ou de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail.	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail.
CONTRAT À DUREE DETERMINÉE ET CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE	Décision autorisant ou refusant l'emploi de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu à la suite d'un conflit de travail.	Article L1242-6 du code du travail.
	Décision autorisant ou refusant l'emploi de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour certains travaux dangereux.	Article L1242-6 du code du travail.
	Décision autorisant ou refusant l'emploi de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour	Article L4154-1 et D4154-3 du code du travail.

	certains travaux dangereux.	
	Décision de retrait de la décision prise en application de l'article D4154-3 du code du travail.	Article D4154-6 du code du travail.
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	Décision d'opposition à l'exercice d'activité d'un groupement d'employeurs.	Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-11 du code du travail.
	Décisions accordant ou refusant l'agrément à un groupement d'employeurs.	Articles R1253-19 à R1253-26 du code du travail.
	Décision retirant l'agrément à un groupement d'employeurs.	Article R1253-27 du code du travail.
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Décision de suspension du contrat d'apprentissage	Articles L6225-4 et R6225-9 du code du travail.
	Décision d'autorisation ou de refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage	Article L6225-5 du code du travail.
	Décision d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis	Article L6225-6 du code du travail
	Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recrutement des apprentis.	Article R6225-11 du code du travail
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Retrait du bénéfice de l'exonération.	Article R6325-20 du code du travail.
TITRES PROFESSIONNELS	Habilitation des membres des jurys par spécialité Contrôle du respect du déroulement des sessions de validations mises en œuvre par les centres organisateurs, Contrôle de la conformité des résultats portés sur les procès-verbaux des jurys, Notification des résultats aux candidats et délivrance des parchemins des titres professionnels, certificats de compétences professionnelles, certificats complémentaires de spécialisation et livrets de certification Réception et instruction des recours gracieux et contentieux formés par les candidats.	L6311-1, L6312-1 et L6313-1 du code du travail L335-5 et 6 et R 338-1 et suivants du code de l'éducation Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	Instruction des demandes de candidats s'inscrivant dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience	L6311-1, L6312-1 et L6313-1 du code du travail L335-5 et 6 et R 338-1 et suivants du code de l'éducation Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
EGALITE PROFESSIONNELLE	Rescrit sur la conformité d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle à la demande d'un employeur	articles L2242-9-1 et R2242-9 à 11 du CT
CONTRAT DE GÉNÉRATION	Décision de mise en demeure de l'entreprise de régulariser sa situation au regard des obligations mentionnées aux articles L 5121-10 à L5121-12 et L5121-15 du code du travail.	Articles R5121-33 et R5121-38 du code du travail
	Décision fixant la pénalité prévue à l'article L 5121-9 du code du travail.	Article R5121-34 du code du travail
	Décision de contrôle de conformité prévue à l'article L5121-13 du code du travail.	Article R5121-32 du code du travail
INTERESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE	Décision de retrait ou de modification des dispositions d'un accord d'intéressement, de participation ou d'un règlement d'épargne	Article L3345 et D3345-1 et suivants du code du travail.

	salariale.	
RÉMUNÉRATION	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants.	Article L5422-3 et R5422-4 du code du travail.
SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA REALISATION DE PSI	décision de suspension temporaire PSI	Article R1263-11-3 à R1263-11-5 et R1263-11-7 du code du travail
	décision de fin de suspension temporaire	Article R1263-11-6 à R1263-11-7 du code du travail
2- Durée du travail		
DURÉES MAXIMALES DU TRAVAIL	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail.	Articles L3121-35 et R3121-23 du code du travail.
	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un secteur d'activité sur le plan local, départemental ou interdépartemental.	Article L3121-36 et R3121-26 du code du travail.
	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité.	Article R713-28 du code rural
	Décision d'autorisation ou de refus d'une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un type d'activités agricoles sur le plan local ou départemental.	Article R713-26 du code rural
	Décision d'autorisation ou de refus d'une dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne de travail sur le plan local ou départemental.	Article R3121-26 du code du travail
	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département.	Article R713-32 du code rural
	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour les employeurs qui ne relèvent pas des décisions prévues à l'article R 3121-26 du code du travail.	Article R3121-28 du code du travail.
RÉCUPÉRATION DES HEURES PERDUES	Décision relative à la récupération des heures perdues.	Article R3122-7 du code du travail
3- Relations collectives du travail		
COMPTES DES ORGANISATIONS SYNDICALES	Décision de communication des comptes des organisations syndicales.	Article D2135-8 du code du travail.
DÉLÉGUÉ SYNDICAL	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical.	Articles L2143-11 et R2143-6 du code du travail.
REPRÉSENTANT DE LA SECTION SYNDICALE	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de la section syndicale.	Article L2142-1-2, L2143-11 et R2143-6 du code du travail.
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES	Décisions imposant l'élection de délégués du personnel de site, fixant le nombre et la composition des collèges électoraux, fixant le nombre des sièges et leur répartition par collège.	Articles L2312-5 et R2312-1 et du code du travail.
	Décisions fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel, fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel.	Articles L2314-11 et R2312-6 du code du travail.

	Décision de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel).	Articles L2314-31 et R 312-2 du code du travail.
	Décision de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise).	Articles L2322-5 et R2322-1 du code du travail.
	Décision autorisant ou refusant la suppression du comité d'entreprise.	Articles L2322-7 et R2322-2 du code du travail.
	Décisions fixant la répartition des sièges des catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise, fixant la répartition des sièges entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise.	Articles L2324-13 et R2324-3 du code du travail.
	Décisions fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise, fixant la répartition des sièges entre les établissements distincts et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise.	Articles L2327-7 et R2327-3 du code du travail.
	Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des différents collèges électoraux.	Articles L2333-4 et R2332-1 du code du travail.
	Décision de désignation d'un remplaçant du représentant du personnel au sein du comité de groupe.	Articles L2333-6 et R2332-1 du code du travail.
	Décision d'autorisation ou de refus de suppression d'un comité d'entreprise européen.	Articles L2345-1 et R2345-1 du code du travail.
SCRUTIN TPE	Recours concernant l'inscription d'un ou plusieurs électeur(rice)s sur la liste électorale du scrutin de mesure de la représentativité syndicales dans les très petites entreprises	Articles R2122-21 à R2122-23 du code du travail
4- Santé et sécurité au travail		
MISE EN DEMEURE	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité.	Articles L4721-1 du code du travail.
PLAN DE RÉALISATION	Avis au Tribunal sur le plan de réalisation des mesures de prévention adopté par l'entreprise dans le cadre des articles L4741-11 et suivants du code du travail.	Article L4741-11 du code du travail.
VRD	Décisions accordant ou refusant des dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant l'exécution des travaux : voies et réseaux divers.	Articles R4533-6 et R4533-7 du code du travail.
DOUCHES ET TRAVAUX INSALUBRES OU SALISSANTS	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
ALLAITEMENT	Décision d'autorisation ou refus d'autorisation de dépasser le nombre maximum de berceaux dans un local d'allaitement.	Article R4152-17 du code du travail
5- Dispositions diverses et particulières dans le secteur du bâtiment et des travaux publics		
	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés du Bâtiment et des Travaux Publics	Article D3141-35 du code du travail.
	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises de BTP.	Articles D5424-8 à D5424-10 du code du travail.

Article 2 :

Délégation est donnée à Dominique CLUSA-WEBER pour les recours gracieux formés à l'encontre des décisions mentionnées à l'article 1.

Article 3 :

Dominique CLUSA-WEBER, responsable de l'unité départementale du Gers de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux décisions pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation, à l'exception :

- des décisions statuant sur les recours gracieux contre les décisions du DIRECCTE,
- des mises en demeure relatives au contrat de génération,
- des suspensions en matière de prestations de services internationales,
- des mises en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité.

Cette subdélégation de signature sera prise, au nom du DIRECCTE, par une décision de subdélégation qui devra être transmis au préfet du département du Gers aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 :

La décision du 4 janvier est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gers.

Toulouse, le 1^{er} septembre 2016

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim,



Damienne Verguin

PREF-DIRCIME

32-2016-09-02-001

2016 0902 DELEG SIGN JEAN CHARLES JOBART SP
CONDOM

Préfecture

N° d'enregistrement :

Direction de la coordination
interministérielle
et des moyens de l'état

Service du pilotage
interministériel
et du développement

Bureau du courrier
et de la coordination

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à M. Jean-Charles JOBART,
sous-préfet de Condom

Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY préfet du Gers,

VU le décret du 23 juillet 2014 nommant M. Christian GUYARD secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant M^{me} Anne LAYBOURNE sous-préfète de Mirande,

VU le décret du 3 mai 2016 nommant M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la décision préfectoral du 29 août 2016 affectant M^{me} Véronique RICHE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, à la sous-préfecture de Condom,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Charles JOBART**, sous-préfet de Condom, à l'effet de signer pour son arrondissement tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- des déferés préfectoraux.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Charles JOBART**, la délégation de signature sera exercée par **Mme Anne LAYBOURNE**, sous-préfète de Mirande.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Jean-Charles JOBART**, sous-préfet de Condom, et de **M^{me} Anne LAYBOURNE**, sous-préfète de Mirande, la délégation de signature sera exercée par **M. Christian GUYARD**, secrétaire général de la préfecture du Gers.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Charles JOBART**, à l'effet de signer pour l'ensemble du département :

- toutes décisions emportant obligation de quitter le territoire français ou reconduite à la frontière prise à l'encontre d'un étranger et fixation du pays de destination, en application du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA),
- toutes décisions emportant maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire d'un étranger faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire ou d'un arrêté de reconduite à la frontière française,
- toutes décisions ordonnant l'assignation à résidence d'un étranger en application des articles L 561-1 et L561-2 du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA),
- les mémoires en défense devant les juridictions administrative et judiciaire,
- les décisions relatives aux mesures d'admission en soins psychiatriques des articles pris en application des articles L 3212-1 à L 3213-8 du Code de la santé publique,
- les arrêtés portant suspension du permis de conduire,
- les arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux,
- les autorisations relatives au transport de corps à l'étranger,
- les dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à **M^{me} Véronique RICHE**, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer, pour l'arrondissement et sous le contrôle et la responsabilité du sous-préfet de Condom :

• **les correspondances courantes :**

- correspondances n'emportant pas décision,
- accusés de réception des pièces,
- récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
- demandes d'extrait n° 2 des casiers judiciaires,
- récépissés de déclaration d'une manifestation sportive.

• **les actes et les décisions suivants en matière de police générale :**

- délivrance des carnets de forains et nomades,
- attestations de délivrance de permis de chasser.

Article 5 : Le précédent arrêté préfectoral n° 32-2016-05-26-001, en date du 26 mai 2016, donnant délégation de signature à **M. Jean-Charles JOBART** sous-préfet de Condom, est abrogé à compter du 2 septembre 2016, date à laquelle le présent arrêté entre en vigueur.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Condom et M^{me} la sous-préfète de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch le 2 septembre 2016



Le préfet

Pierre ORY